

Disclosure of Non-Conviction Records

WHEREAS in our modern society, control over one's personal information has become of paramount importance;

WHEREAS employers, volunteer organizations, educational facilities and other institutions may require disclosure of personal information held in the databases of law enforcement agencies throughout Canada;

WHEREAS law enforcement agencies in Canada maintain databases containing records of investigations, criminal charges, apprehensions under Mental Health Acts, drug overdoses and other records of processes that did not result in a criminal conviction;

WHEREAS the release of this non-conviction information may negatively affect the ability of Canadians, particularly those from marginalized communities who interact with the police at a disproportionate rate, to secure employment, volunteer, educational and other important opportunities;

Divulgence des données de non-condamnation

ATTENDU QUE dans notre société contemporaine, l'exercice du contrôle quant à ses renseignements personnels revêt une importance primordiale;

ATTENDU QUE les employeurs, les organismes bénévoles, les établissements d'enseignement et d'autres organisations peuvent exiger la divulgation de renseignements personnels qui se trouvent dans les bases de données d'organismes d'application de la loi de part et d'autre du pays;

ATTENDU QUE les organismes d'application de la loi au Canada tiennent des bases de données contenant des dossiers sur les enquêtes, les accusations criminelles, les appréhensions effectuées en vertu de lois sur la santé mentale, les surdoses de drogues et d'autres données sur des procédures qui n'ont pas donné lieu à une déclaration de culpabilité;

ATTENDU QUE la divulgation de telles données de non-condamnation peut avoir une incidence négative sur la capacité des Canadiens et des Canadiennes de décrocher un emploi ou un poste de bénévole ou de profiter d'opportunités liées à l'éducation et d'autres débouchés importants, surtout si ces personnes proviennent de communautés marginalisées dont les membres interagissent avec la police de façon disproportionnée;

WHEREAS non-conviction information in law enforcement databases sometimes includes outdated or inaccurate information;

WHEREAS the Ontario Legislature, with support of the Ontario Chiefs of Police, unanimously passed the *Police Record Checks Reform Act, 2015* to limit the disclosure of non-conviction information;

WHEREAS legislation that limits the disclosure of non-conviction information does not hamper the ability of law enforcement agencies to collect and access non-conviction information for investigative and public safety purposes;

WHEREAS the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* guarantees the right to security of the person (s. 7), an expectation of privacy in the right against unreasonable search and seizure (s. 8), and the right to be presumed innocent (s. 11(d));

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge federal, provincial and territorial governments to adopt or amend legislation and policies limiting disclosure of non-conviction information in law enforcement databases, and providing a mechanism for individuals to review and address errors or immaterial information in those databases.

ATTENDU QUE les renseignements de non-condamnation dans les bases de données des organismes d'application de la loi comprennent parfois des informations inexactes ou qui ne sont plus à jour;

ATTENDU QUE l'Assemblée législative de l'Ontario, avec l'appui des chefs de police de l'Ontario, a adopté, à l'unanimité, la *Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police* afin de limiter la divulgation de données de non-condamnation;

ATTENDU QUE les lois limitant la divulgation de données de non-condamnation n'empêchent pas les organismes d'application de la loi de recueillir de telles données et d'y avoir accès à des fins d'enquête et de sécurité publique;

ATTENDU QUE la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit le droit à la sécurité de la personne (art. 7), une attente quant au respect de la vie privée dans le cadre du droit contre les fouilles, perquisitions et saisies abusives (art. 8) et le droit à la présomption d'innocence (al. 11*d*));

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à adopter des lois et des politiques, ou à modifier ces dernières, afin de limiter la divulgation de données de non-condamnation provenant des bases de données d'organismes d'application de la loi et de fournir un mécanisme pour que les personnes concernées puissent examiner et

faire rectifier les erreurs ou les renseignements
non pertinents qu'elles peuvent contenir.

**Certified true copy of a resolution carried at the
Annual Meeting of the Canadian Bar Association held
in Ottawa, ON, February 11, 2019.**

**Copie certifiée d'une résolution adoptée, à l'Assemblée
annuelle de l'Association du Barreau canadien, à
Ottawa (ON), le 11 février 2019.**

**Cheryl Farrow
Chief Executive Officer/Chef de la direction**